



Transaction - Gestion - Expertise

Barème des honoraires valable à partir du 2 mai 2023

HONORAIRES SERVICE TRANSACTION

A la charge de l'acquéreur.

Habitation - mandat de vente exclusif :

Jusqu'à 100 000€ : forfait 8 000 € TTC

100 001 à 200 000 € : 7% TTC

200 001 à 300 000 € : 6% TTC

300 001 à 400 000 € : 5,5% TTC

400 001 à 500 000 € : 5% TTC

+0,5% par catégorie de prix si mandat de vente simple.

Professionnel - mandat de vente exclusif : 12% € TTC ou forfait 10 000 € TTC
+0,5% si mandat de vente simple.

Autre (stationnement, annexe, etc) - mandat de vente : forfait 3 000 € TTC

Pour tout mandat de vente : les honoraires comprennent le rapport d'estimation du bien immobilier avec notre logiciel d'estimation, la réalisation d'une séance photos, les prestations de visites, la constitution du dossier de vente.

Pour les mandats de vente en exclusivité : les honoraires comprennent également la mise en place de notre protocole de vente et l'utilisation de notre fichier clients.

Sur simple demande : mise en contact avec un service de conciergerie gratuit (comparatif pour les entreprises de déménagements, d'assurances habitation, de contrat d'énergie, de transfert de ligne, etc.)

Mandat de recherche exclusif : Forfait : 4 000 € TTC

HONORAIRES SERVICE LOCATION

Habitation :

En zone tendue : 13€ TTC/m²

En zone non-tendue : 10€ TTC/m²

Honoraires pour le bailleur et pour le locataire.

Honoraire minimum pour le bailleur 300€ pour l'ensemble de la prestation.

Professionnel :

15% HT du loyer annuel

Honoraires pour le bailleur et pour le locataire.

Les honoraires comprennent l'évaluation du montant du loyer, la réalisation des visites, la constitution des dossiers, la rédaction du bail, l'état des lieux.

HONORAIRES SERVICE GESTION en partenariat avec la société JURISGLOBAL

Gestion : 6% HT
A la charge du bailleur.

Les prestations incluses : recevoir toutes sommes dues (concernant les loyers, charges, prestations, cautionnements, avances sur travaux), représenter le bailleur devant les administrations compétentes, donner quittance, procéder à l'indexation et révision du loyer, vérifier l'assurance habitation du locataire, procéder à tous règlements de charges de copropriété, faire exécuter l'entretien courant et les menues réparations nécessaires et indispensables à la location du bien, exercer les poursuites nécessaires en cas de défaut de paiement des loyers ou charges, représenter le mandat aux Assemblées Générales des copropriétaires, procéder à toute déclaration de sinistre et percevoir les indemnités versées par les compagnies d'assurance.

HONORAIRES SERVICE EXPERTISE

Tarif horaire : 120 € TTC/h
Durée de la mission à définir en fonction du bien à expertiser.

Le service d'expertise comprend : l'envoi des convocations à la visite d'expertise par LRAR à l'ensemble des propriétaires, la visite d'expertise, le recueil de l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation de la mission, l'analyse de l'ensemble des facteurs environnementaux, juridiques, économiques, techniques et fiscaux, le croisement de minimum deux méthodes de calcul (méthode par comparaison direct bâti intégré ou non intégré, méthode sol et construction, méthode par capitalisation), la rédaction du rapport.

HONORAIRES SERVICE COACHING

Rapport d'estimation : 100€ TTC
Séance photos : 200€ TTC
Coaching (conseils de mise en valeur du bien immobilier,
techniques commerciales de mise en vente, aspects juridiques) :
2 000€ TTC.

